



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Plan local d'urbanisme d'Etrepagny

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU en application respectivement des articles L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme.

Lors de sa réunion du 3 mai 2016, la commission a émis un **avis favorable** sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées. Cet avis favorable est toutefois assorti de deux réserves :

- de définir la zone d'implantation dans laquelle les annexes des habitations sont permises en zone agricole et naturelle ;
- de définir la hauteur maximale applicable dans le secteur Np.

La secrétaire de séance,

Séverine CATHALA